

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2023

Secrétaire de séance : madame DENISE LEVAN

n° 8.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Remboursement location de la salle de l'Union
A un particulier

M le Maire expose qu'un Aulnésien M. Enchati BEN ALI avait réservé la salle de l'Union pour l'organisation d'un repas de mariage les samedi 28 et dimanche 29 octobre 2023, ainsi que le vendredi 27 de 13 h 30 à 17 h 30 pour la préparation.

Cette réservation avait été faite pour un coût d'élevant à 511 € ainsi décliné :

- 419,50 € pour 2 jours de location
- 91,50 € pour préparation la veille avec utilisation de la cuisine.

Le prix annoncé avait été payé par le locataire.

Cependant ce dernier, par mail reçu le 22 octobre 2023 nous avait informés de sa volonté d'annuler cette réservation en raison d'un décès d'un membre de sa famille et sollicitait donc le remboursement correspondant.

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2023, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique a émis un avis favorable à ce remboursement justifié.

M le Maire soumet cette proposition à l'approbation du conseil municipal.

Cette dépense sera prévue au Budget Primitif de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décide le remboursement ci-dessus explicité.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Denise LEVAN

Le Maire,

Publiée sur le site internet le : vendredi 2 février 2024

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : jeudi 28 décembre 2023